

MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
DE LA MGEN
DE LA LOIRE

mgen[★]

42

MAI 2015/N° 32



AG Extraordinaire de Paris

Les délégués Rhône-Alpes au rendez-vous le 11 avril

© Hervé Thouroude

LA MGEN EST MEMBRE
DU GROUPE ISTYA,
PREMIÈRE UNION
MUTUALISTE DE FRANCE

groupe
istya
mutuelles, vraiment

5 VIE MUTUALISTE
Assemblée Générale
Extraordinaire avril 2015

9 PARTENARIATS
FITdays MGEN

12 MGEN À VOTRE PORTE
Montbrison / St Chamond



CHRISTIAN MORINON
PRÉSIDENT
DE LA SECTION
DE LA LOIRE

Placer l'adhérent au centre du dispositif MGEN en l'accompagnant tout au long de sa vie, en tenant compte des évolutions sociétales est un défi que notre Mutuelle se devait de relever.

La création de M Génération Initiale, qui s'insère à l'intérieur d'un panel de choix plus larges d'offres d'adhésions, constitue déjà une réponse adaptée aux nouveaux besoins exprimés par la partie jeune de notre cœur de cible (les nouveaux entrants en fonction au sein de l'EN).

Les résultats obtenus, prouvent sans coup férir du bien fondé de la nécessité de cette adaptation et garantissent à terme le renouvellement de nos membres, indispensable à la pérennisation du modèle de notre mutuelle.

Si un pas a été franchi, la marche en avant n'est pas terminée. Une réflexion est actuellement engagée dans le cadre d'Ambitions Réseaux afin de permettre une simplification des démarches, une meilleure écoute et une fonctionnalité plus efficiente pour l'adhérent.

Trois régions, dont la nôtre, feront partie de ce dispositif d'expérimentation. Rien n'est décidé, tout est à construire et ce, dans le respect de notre propre fonctionnement institutionnel et de nos valeurs identitaires.

C'est dire l'importance des futures Assemblées Générales, extraordinaire le 11 avril à Paris et annuelle début juillet à Metz.

Nous ne manquerons pas, en ces occasions de faire connaître les positions et propositions exprimées par les adhérents de notre département lors des rencontres mutuelles du mercredi 18 mars.

Plus que jamais la MGEN reste attachée à son modèle garant d'un fonctionnement démocratique.

Qu'il me soit permis de souhaiter à chacun, actif ou retraité, de bonnes vacances estivales.

La section MGEN de la Loire recrute un(e) délégué(e)

Le (la) candidat(e) doit être fonctionnaire titulaire adhérent(e) à la MGEN.

La personne retenue aura pour mission d'assurer le développement de la MGEN, le service aux mutualistes, la gestion du régime obligatoire de sécurité sociale, l'action sociale, le rayonnement de la MGEN, l'encadrement des personnels privés et de participer à la vie politique et militante de la section, une bonne condition physique, une grande disponibilité et une aptitude aux déplacements sont requis. Il (elle) sera placé(e) en position de détachement.

PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION

- ▶ Capacités gestionnaires
- ▶ Goût des responsabilités
- ▶ Aptitude à travailler en équipe
- ▶ Polyvalence d'actions et disponibilité locale
- ▶ Capacité à s'inscrire dans une dynamique de développement, dans un travail militant.
- ▶ Expérience et esprit militant requis en accord avec les valeurs mutualistes

- ▶ Qualité d'animation et de communication (écoute, échange et partage)
- ▶ Âge permettant un investissement dans la durée
- ▶ Aptitude à l'utilisation des outils informatiques (pack office)

La personne retenue effectuera une année probatoire qui comprend, entre autres 11 semaines de stage au centre de formation MGEN de la Verrière, en région parisienne. Un travail de recherche approfondie constitue l'une des conditions de validation de l'année de formation.

Pour faire acte de candidature, adresser une lettre de motivation manuscrite, accompagnée d'un CV à :

Monsieur le Président
Section MGEN de la Loire
67 rue Jean Parot - CS 23151
42031 St Etienne CEDEX

Dépôt des candidatures :
23 mai 2015 dernier délai.

Infos pratiques..... 3

- Votre espace personnel sur mgen.fr

Actualités club des retraités..... 4

- Club de Saint-Etienne
- Club de Roanne

Pages régionales..... 5-8

- AG Extraordinaire du 11 avril
- Conseils habitat
- Régime sécu des fonctionnaires : faux procès et vrai atout

Partenariats..... 9

- FITdays MGEN

Mutualité..... 10

- MGEN, une mutuelle qui s'engage dans la qualité de service

Prévention 11

- Donner son sang dans les établissements scolaires
- Pleine confiance au collègue Jean Dasté

Offre MGEN..... 12

- Rassurcap solutions

Tableau de fréquentation de l'accueil - Pics d'affluence

(Nombre de visites) Mai 2014

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	TOTAL
9h/10h	14	11	14	7	14	60
10h/11h	18	20	25	8	15	86
11h/12h	27	17	24	5	29	102
12h/13h	12	6	10	6	7	41
13h/14h	5	6	9	3	5	28
14h/15h	26	15	27	7	20	95
15h/16h	25	13	24	16	30	108
16h/17h	34	13	31	15	22	115
17h/18h	10	6	7	2	5	30
Fréquentation faible	Fréquentation moyenne	Fréquentation forte				



BULLETIN DE LA SECTION DE LA LOIRE DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MGEN section de la Loire - 67 rue Jean Parot
42031 Saint-Etienne Cedex 2
Tél. : 3676 • Fax : 04 77 41 30 10
Internet : <http://www.mgen.fr>



Accès par code disponible sur le site internet.

Accueil : du Lundi au vendredi de 9h à 17h30, sauf le jeudi de 9h30 à 17h40. Durant les congés scolaires, les locaux ferment à 17h.

Rédaction du bulletin : Commission départementale communication

Directeur de la Publication : Christian Morinon - Routage : atelier protégé LMDES - Conception/Impression : Kalistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN 1145-2811

Accédez à votre espace MGEN

sécurisé et profitez de nombreuses fonctionnalités !



Les modalités d'accès

Votre espace personnel

N°INSEE ?

Mot de passe

→ Mot de passe oublié

→ Débloquez votre compte

→ Créez votre compte

1 Créez votre compte

Votre compte

Créez votre compte en quelques clics et vous recevrez par courriel le lien d'activation.

2 Accéder à votre espace

Votre accès

Identifiez-vous avec votre n° Insee (13 premiers chiffres inscrits sur votre carte Vitale) et votre mot de passe.

3 → Mot de passe oublié

→ Débloquez votre compte

Numéro INSEE* ?

Date de naissance* ?

* champs obligatoires

Mot de passe oublié / Débloquez votre compte

Cliquez sur «**Mot de passe oublié**» ou «**Débloquez votre compte**» pour saisir votre n°Insee et votre date de naissance qui vous permettent d'obtenir un lien d'activation temporaire envoyé par courriel ou un mot de passe temporaire envoyé par SMS.

Les fonctionnalités disponibles

Vos remboursements

DATE DE SOIN	NOM	NÉ(E) LE	REMBOURSEMENT
05/09/2014	M	00/00/0000	08/09/2014
27/06/2014	M	00/00/0000	29/06/2014
18/05/2014	M	00/00/0000	20/05/2014
14/01/2014	M	00/00/0000	16/01/2014
14/01/2014	M	00/00/0000	16/01/2014

Rechercher un remboursement : Janvier 2014 OK

Abonnez-vous aux relevés en ligne Simulation de vos remboursements optiques

Retrouvez en temps réel vos remboursements de santé et le détail des paiements (prescripteur, bénéficiaire, date des soins, montant remboursé, ...) sur les 4 dernières années.

Vos relevés de prestations en ligne

Abonnez-vous aux relevés en ligne

MGEN s'est engagée dans la **dématérialisation** dans le cadre de sa politique RSE. Pour participer à cette démarche économique et écologique, elle vous propose le **service en ligne gratuit** d'alerte sur la disponibilité de vos relevés de prestations. **Accessibles au format PDF**, ils remplacent les décomptes papier. (Seuls les relevés de prestations des 4 derniers mois* sont disponibles dans votre espace personnel)

* maximum, période commençant à partir de la date d'abonnement.

Le conventionnement

SANTÉ

Etablissements de soins

Osthéopathes

DENTAIRE

Prothèse

Orthodontie

OPTIQUE

Opticiens agréés

Audioprothésistes

Ce service vous permet d'accéder aux coordonnées d'établissements et de professionnels de santé conventionnés ou agréés. Grâce à ce réseau, vous bénéficiez de restes à charges maîtrisés. La recherche est multicritères avec géo-localisation pour les ostéopathes, les opticiens et les audioprothésistes.

Solutions logement

Vous avez souscrit à l'une des offres « Solutions logement »*, suivez en ligne votre dossier :

- Les étapes de votre demande de souscription
- La vie de ce(s) contrat(s) dont les éventuelles modifications

- Le versement de prestations (assurance chômage, IIT, invalidité, décès)

* assurance emprunteur, chômage, IIT, décès et caution

Votre situation

Vos coordonnées

→ Vos données personnelles

→ Modifier vos coordonnées

→ Modifier vos domiciliations bancaires

Votre sécu

→ Modifier votre mot de passe

→ Suspendre votre compte

→ Modifier vos options CNIL

Vos garanties

« Vos coordonnées »

Mettez à jour vos données personnelles (adresse, email, téléphone, coordonnées bancaires, mot de passe, options CNIL).

Vos coordonnées

Si vous êtes géré(e) en Sécurité sociale par MGEN, la rubrique «**Votre sécu**»

vous permet de télécharger une attestation de droits, d'effectuer le suivi de votre carte Vitale et /ou de votre carte européenne d'assurance maladie, et vous offre la possibilité de télécharger des imprimés.

Votre sécu

Vos garanties

Si vous êtes adhérent MGEN ou MGEN Fila, la rubrique «**Vos garanties**»

vous rappelle votre couverture en complémentaire santé (Offre globale MGEN, MGEN Fila, ...) et met à votre disposition un ensemble de documents téléchargeables.

MGEN a créé une version tablette ainsi qu'un site mobile qui permettent, avec les mêmes identifiants, un accès, légèrement plus restreint, à l'ensemble des services personnalisés.

Le site mobile est accessible via l'adresse <https://m.mgen.fr/>

Nos offres

Nos établissements de soins

Ma sécu

Mes contacts MGEN

Espace Personnel

Nous rejoindre

Employeurs

Professionnels de santé

Le Club de Saint-Etienne : « Gym' Pilates » et « Oser écrire »



GYM' DOUCE DITE GYM' PILATES

Ce nouvel atelier mis en place à la rentrée 2014 rencontre un franc succès. Deux groupes fonctionnent un mardi matin sur deux. Dès la rentrée de septembre, nous espérons que cette activité devienne hebdomadaire pour un meilleur suivi. Il s'agit bien d'une gymnastique, souvent ludique, particulièrement efficace et adaptée aux retraités.

D'ailleurs, on voit bien sur la photo, Cathy, l'animatrice, entourée des participants, que cette activité n'engendre

pas la mélancolie.

(À noter également que l'Atelier Bien Etre, anti-stress, à base de sophrologie et de do-in (automassage), mis en place il y a deux ans, devrait fonctionner également de façon hebdomadaire. Aujourd'hui le vendredi, l'éventuel nouveau jour sera connu dès juin.)

ATELIER D'ÉCRITURE « OSER ÉCRIRE »

Cette activité existe depuis bientôt cinq ans, avec trois points forts cette année :

► Un partenariat avec l'atelier d'écriture de l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques) pour notre enrichissement commun, et bien sûr pour la convivialité.

► Pour la troisième année consécutive, organisation d'un café-lecture qui aura lieu cette année dans la librairie de La Talaudière le vendredi 5 juin autour du thème de la disparition annoncée du livre-papier.

► Nos amis roannais nous ont permis de mettre sur leur blog des textes écrits par nos Membres. Des ajouts devraient avoir lieu une ou deux fois par an. Adresse de ce blog : clubmgenroanne.hautetfort.com

Plus d'infos : jc.delarbre@wanadoo.fr

L'adresse mail à laquelle vous pouvez indiquer également si vous seriez intéressé par la mise en place d'un Atelier Marche Nordique à la rentrée de septembre.

Vendredi 5 juin 2015
Librairie Bleue comme une orange
2 Rue de la République, 42300 La Talaudière
Tél. 04 77 83 20 50

à 18h : soirée sur le thème

POURQUOI LES LIVRES ?

Début de réponses à travers des lectures de textes du groupe

OSER ÉCRIRE

Entrée libre

Atelier d'écriture du Club de la MGEN Saint-Etienne
Assistante Véronique Dubessy
67 rue Jean Pinot
42100 Saint-Etienne
Contact : Jean-Claude Delarbre, jc.delarbre@wanadoo.fr ou 06 81 71 54 31

Le Club de Roanne

L'antenne de Roanne du Club des Retraités MGEN a connu durant ce 1^{er} semestre 2014-2015 une grande activité les jeudis après-midi, seule demi-journée où les ateliers ne fonctionnent pas.

En novembre, à l'occasion du centième anniversaire du début de la Grande Guerre 14-18, **une lecture musicale de lettres de « Poilus » animée par Christian Dubessy**, enseignant retraité, qui a su nous faire partager avec toute l'émotion possible les heurs et malheurs des jeunes hommes pris dans cette tourmente sans nom au travers des lettres expédiées aux parents ou conjointes.

Ce fut ensuite la **projection d'un film réalisé par l'ami César Cironi lors d'un voyage en Birmanie**. De magnifiques images commentées avec humour par leur auteur qui donnèrent à la nombreuse assemblée l'envie de partir pour le Sud-Est asiatique.

Enfin, au mois de mars, **une action de « sensibilisation aux gestes de 1^{er} secours » animée par Cyril Guicherd**, pompier au SDIS42 caserne de Roanne, a mobilisé une vingtaine de membres du Club pratiquant des activités « sportives » au sein de notre association.



Cette action a été financée par la Section MGEN de la Loire que nous remercions vivement pour cette prise en charge d'une prévention des plus utiles sachant que nos membres pris dans le « feu de l'action » oublient parfois qu'ils ont « l'âge de leurs artères » !

Denis Bégard

LA MGEN AUJOURD'HUI

Quel est l'âge moyen d'un adhérent MGEN ?

56ans



À quoi ressemble un adhérent type ?



Martine MARTIN

- Mariée
- Professeure des écoles
- 3 enfants

Adhérente Offre globale
Adhérente Offre partenaire

En 2013, près de **3,7 millions de personnes protégées**

Adhérents Offre globale.....	1 755 174
Offre globale bénéficiaire.....	1 061 507
Filia individuels.....	180 255
Filia collectives.....	45 236
Offres partenaires.....	19 620
Assurés sociaux.....	622 004

Changer pour mieux traverser le temps... Changer pour rester nous-mêmes !

A Paris, le samedi 11 avril 2015, s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la MGEN.

Vos militants élus, vos représentants, étaient appelés à porter vos interrogations, interpellé le conseil d'administration sur les changements proposés et, enfin, se positionner par un vote en fin de journée.

La veille, en soirée, une réunion d'information s'est tenue sur la réflexion en cours autour du rapprochement avec Harmonie mutuelle. Les deux groupes partagent une même analyse. « *Dans notre monde*

en 2014, en réponse aux attentes de nos adhérents actuels et potentiels.

✓ Un bilan plus détaillé fut apporté le matin par MM. Thierry Beaudet², Éric Chenut³ et Christophe Lafond⁴. La structure des 4 offres progressives a été détaillée (Initiale, Equilibre, Référence et Intégrale) ainsi que les incidences sur les cotisations. L'accompagnement prévu pour les adhérents et les salariés en section a lui aussi été présenté.



concurrentiel où la santé devient un produit comme un autre, les mutuelles sont de plus en plus considérées comme des payeurs aveugles. Le durcissement des règles prudentielles (finances, maîtrise des risques, gouvernance, alignement sur les acteurs concurrentiels, ...) impose un carcan de plus en plus normé et obligatoire ». Des discussions, se détachent trois ambitions communes :

- ▶ **Être un acteur de santé fort qui agit globalement sur le système.**
- ▶ **Réinventer le métier dans un monde qui bouge.**
- ▶ **Posséder une capacité d'investissement renforcée.**

La période de discussions court jusqu'en juillet et un état de celles-ci sera présenté à l'assemblée générale de Metz.

Le lendemain, l'AGE avait pour but de débattre et voter la modification des statuts de notre mutuelle. Ceci afin d'intégrer les changements nécessaires, dus à la nouvelle gamme d'offres. Celle-ci prolonge la mise en place de l'offre MGénération Initiale

✓ Dès 11h, vos militants ont interpellé le conseil d'administration et ont porté à la tribune les questions venant des différentes rencontres mutuelles et/ou de vos comités de section. Les 23 interventions ont duré près de deux heures, couvrant le territoire et montrant, parfois, quelques similitudes. L'expression de celles-ci s'est faite avec une liberté de parole importante, propre à notre mutuelle, dans le respect de nos valeurs de démocratie.

✓ En milieu d'après-midi, des réponses, des éclaircissements furent apportés. La mutuelle s'engage dans des changements profonds, tout en gardant les valeurs qui sont les siennes. Un certain nombre de points seront à parfaire ou à ajuster suite aux retours après fonctionnement et mise en pratique dans les années prochaines.

En fin d'après-midi, M. Thierry Beaudet soumettait les résolutions au vote des presque 500 militants présents. Le vote a été positif, tout en montrant la vigilance nécessaire à garder dans l'évolution de notre mutuelle et le souci constant de la défense de nos adhérents⁵.



LA NOUVELLE STRUCTURE DE L'OFFRE MGEN SUIVRA CE CALENDRIER :

▶ **Septembre 2015 :**

Lancement de la gamme complète pour les nouveaux adhérents,

▶ **1^{er} janvier 2016 :**

Basculer des adhérents à l'offre globale vers l'offre « Référence »,

▶ **À partir du 1^{er} janvier**

2017 (sauf cas particuliers) :

Possibilité d'évolution vers une autre offre.

Divers moyens de communication sont prévus (presse, internet via « votre espace personnel » ou mailings, RDV Découverte, Evolution, Protection Sociale, ...). Le réseau va se mobiliser afin de répondre aux interrogations légitimes des adhérents. Vos militants seront également à votre disposition.

Alain Bats
Président Mgen Haute-Savoie

Valeurs Mutualistes, dans ses prochains numéros, consacrera une large place aux évolutions désormais adoptées. N'hésitez pas à le lire !

1 - M. Thierry Beaudet, lors de son discours introductif à l'AGE.

2 - Par exemple que le rapport actifs/retraités est passé de 6 pour 1 en 1977, à 1,2 en 2015 !

3 - Vice-Président délégué Développement de l'Offre Sanitaire, Médico-Sociale et Sociale.

4 - Délégué National

5 - 400 Oui, 38 Non, 55 Abstentions



Projet immobilier, travaux en prévision : les solutions Mgen se plient à tous v



Choisir son assurance de prêt MGEN, c'est : **CONNAÎTRE** un cadre légal protecteur ; **UTILISER** une méthodologie de comparaison en 3 étapes.

CONNAÎTRE un cadre légal protecteur

La loi Chatel (2008) : obligation pour les assureurs d'avertir l'assuré sur la possibilité qui lui est offerte de ne pas renouveler son contrat.

La loi Lagarde (2010) : permettre à tout emprunteur de contracter une assurance de prêt auprès de l'établissement de son choix.

La loi Hamon (2014) :

- **Permettre à tout emprunteur** (offres de prêts émises à compter du 26 juillet 2014 et contrats d'assurance souscrits à compter de la même date) **de changer d'assurance de prêt à tout moment** (à condition qu'elle présente un niveau de garanties équivalent), **sans frais ni pénalités, pendant les 12 mois qui suivent la signature de l'offre de prêt en vue de l'achat d'un bien immobilier, d'une opération de construction ou encore de travaux.**

- **Permettre à tout emprunteur** de se voir remettre, dès la première simulation, une **fiche standardisée d'information (FSI)** reprenant tous les éléments essentiels à connaître concernant les conditions d'emprunt et l'assurance associée.

Au-delà de la première année d'assurance, le particulier ou le professionnel a la possibilité de résilier annuellement son contrat d'assurance emprunteur **si l'organisme prêteur, c'est-à-dire la banque, l'a prévu et en a fixé les modalités dans son contrat de prêt.**

UTILISER une méthodologie de comparaison en 3 étapes

1 DEMANDER LES CRITÈRES DE COMPARAISON À VOTRE ORGANISME BANCAIRE

Il est conseillé à chaque banque d'afficher **onze critères maximum pour comparer leur offre d'assurance avec les offres externes** présentées par l'emprunteur.

Pour la **garantie perte d'emploi**, les banques doivent se restreindre à **4 critères** au maximum.

Des frais de délégation pour comparer ou accepter l'offre d'assurance externe ne peuvent être demandés.

La banque doit justifier par écrit son refus d'accepter une offre d'assurance externe.

2 COMPARER AVEC NOS DIFFÉRENTES GARANTIES MGEN (voir détails page ci-contre)

- ▶ La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et le Décès
- ▶ L'Incapacité Totale de Travail (ITT)

COMPARER AVEC NOS NIVEAUX DE GARANTIES POSSIBLES

▶ L'offre Indemnitaires

En cas de sinistre, le contrat indemnitaires couvre l'assuré dès lors qu'une perte de revenu de 5 % minimum est constatée. La prestation couvrira la mensualité de prêt dans la limite de la perte réelle de rémunération.

La garantie ITT Indemnitaires est déclenchée dès lors que l'assuré est dans l'impossibilité d'exercer « toute activité professionnelle ».

▶ L'offre forfaitaire

En cas d'ITT, le contrat forfaitaire MGEN peut prendre en charge 100 % de la mensualité de prêt, quel que soit le niveau de revenu de l'adhérent.

Par ailleurs, l'offre forfaitaire MGEN permet une prise en charge de l'assuré dès lors qu'il ne peut plus exercer « son activité professionnelle habituelle ». Sa mensualité de prêt lui sera versée même si son état de santé lui aurait permis de reprendre un autre type d'activité professionnelle.

3 QUESTIONNER LES POINTS DE VIGILANCE SUIVANTS

▶ LES EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES

Les exclusions déterminent les cas de figure dans lesquels l'assureur ne versera aucune indemnisation...

Un tarif bas en assurance traduit bien souvent une couverture inférieure du fait de la présence de nombreuses exclusions.

Le code monétaire et financier proscrit la vente liée (Ex. : Taux plus avantageux conditionné à la souscription de contrats annexes).

os projets

Lors de la constitution du dossier il n'y a, pendant toute la durée de votre contrat :

- **Aucune exclusion médicale sur les pathologies les plus fréquentes** (problèmes de dos, syndromes de fatigue chronique ou état dépressif, grossesse pathologique...)

- **Aucune exclusion professionnelle** (militaires, pompiers, dockers...)

- **Aucune exclusion sur la pratique de sports** (sauf compétition sur matériel non homologué ou sans permis)

- **Seulement quelques exclusions réglementaires en cas de sinistre**, guerre civile, attentat, pratique d'engins sans licence ou permis, suicide pendant la 1^{re} année de l'assurance. Ces exclusions sont des exclusions standards que l'on retrouve dans tous les contrats d'assurance de prêt du marché.

Important : lors de votre demande de souscription et suite à l'analyse du questionnaire de santé, l'assureur CNP se réserve la possibilité d'accepter l'assurance en émettant une exclusion spécifique sur telle ou telle pathologie. Mais une fois votre souscription acceptée, il n'y a pas de « mauvaise surprise » en cas de sinistre pendant la vie de votre contrat.

▶ LA DURÉE D'INDEMNISATION

La MGEN ne prévoit **aucune durée limite d'indemnisation**, l'assuré continue d'être couvert, en cas de sinistre :

- **Pour le contrat collectif indemnitaire** : tant que les conditions d'arrêt de travail et de perte de revenus sont maintenues, en accord avec l'assureur CNP Assurances.

- **Pour le contrat collectif forfaitaire** : tant que l'assuré ne peut plus exercer son activité professionnelle en accord avec l'assureur CNP Assurances.

Dans tous les cas, c'est l'Assureur qui, après étude médicale, accepte ou non une prise en charge (identique à tous les contrats d'assurance).

Profitez du service

Assurance Emprunteur (1)

Garantit les risques (2) : Décès/PTIA*/ITT* pendant la durée de votre prêt, à un taux attractif.

IMPORTANT! Exigée par les banques, l'Assurance Emprunteur est une condition indispensable à l'obtention d'un prêt.



Camille, 30 ans, professeure des écoles, souhaite acheter un appartement de 145 000 €. Sa banque lui accorde un prêt sur 18 ans au taux de 2,85 %.

L'assurance MGEN représentera un coût mensuel de 15,71 €**, soit sur la durée du prêt un montant de 3 393 € et un TAEA*** de 0,220 %.

** Ce montant s'ajoute à l'échéance de remboursement du crédit/** Taux Annuel Effectif d'Assurance.

PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
ITT : Incapacité Totale de Travail.

Nos contrats d'assurance en couverture de prêt répondent aux recommandations de la convention AERAS (s'assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé révisée le 1^{er} février 2011).

Caution Acquisition (2)

Pour vous éviter une hypothèque, la caution couvre vos prêts si vous ne pouvez plus faire face à vos engagements de remboursement (2).

À SAVOIR : pour en bénéficier, vous devez emprunter dans l'une des 5 banques partenaires MGEN : BNP Paribas Personal Finance (ex. UCB), Casden Banque Populaire, Caisse d'Epargne, La Banque Postale, Crédit Mutuel Enseignant *

* Dans les 6 départements des Côtes d'Armor, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin et Vosges.

Assurance Chômage (1)

Garantie facultative mais qui vous prémunit des conséquences d'un licenciement sous réserve que vous bénéficiez des prestations Pôle Emploi.

COMBIEN ? Prise en charge jusqu'à 80 % du montant de vos échéances de prêt dans la limite de 1 500 € par mois. La durée du versement des prestations est limitée à 36 mois au total pendant toute la durée du contrat. Le versement des prestations ne peut excéder 12 mois pour une même période de chômage.

(1) Offre soumise à conditions - Renseignez-vous auprès de votre section départementale MGEN.

(2) Selon les dispositions contractuelles de la notice d'information.

Pour tout savoir sur les Solutions Acquisition MGEN

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

E-mail.....

Tél.....

Oui je souhaite recevoir toutes les informations sur :

Assurance Emprunteur

Caution Acquisition

Assurance Chômage

Assurance décès RASSURCAP

Prêt installation MGEN/CASDEN

Renvoyez ce coupon réponse complété à :

MGEN

Service Habitat

67 rue Jean Parot

42031 Saint-Etienne

Cedex 2

Régime sécu des fonctionnaires : faux procès et vrai atout



Le rapport conjoint Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) / Inspection générale des Finances (IGF) sur les coûts de gestion de l'assurance maladie, publié le 15 décembre 2014, remet en cause la gestion mutualiste du régime obligatoire (RO) d'Assurance maladie des agents publics.

Pour rétablir la vérité sur la gestion de ce régime par les mutuelles de fonctionnaires et en finir avec les idées reçues, la Mutualité Fonction Publique (MFP) a publié un argumentaire en 10 questions/réponses à retrouver sur son site www.mfp.fr.

Plus d'infos

► www.mfp.fr

> Médias > Presse
Document Pdf
à télécharger :
Argumentaire MFP
- coût de gestion de
l'AMO

Sans vouloir résumer en quelques lignes un document riche que nous vous invitons vivement à lire dans son intégralité (et à diffuser autour de vous !), quelques extraits des arguments développés...

► La gestion du régime obligatoire des fonctionnaires par leurs mutuelles n'est aucunement une anomalie : bien avant 1945, les fonctionnaires regroupés via les « assurances sociales » organisaient leur protection. Il s'agit donc d'une décision historique, entérinée par la loi Morice de 1947... toujours en vigueur !

► Cette organisation en filières professionnelles dirigées par des mutualistes permet de mieux répondre aux besoins spécifiques de la population couverte (par exemple : gestion du risque et prévention mieux ciblées, réseaux développés pour générer une baisse des frais de soins en santé...). Le « guichet unique » facilite l'identification des relevés de prestations et des remboursements pour les adhérents !

► Les résultats très satisfaisants obtenus lors des audits réguliers menés par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) démontrent, si besoin, la qualité de gestion du régime obligatoire. Celles-ci contribuent aussi à la certification des comptes de la branche maladie par la Cour des comptes.

► L'IGAS et l'IGF indiquent également que « en termes de coûts, les données (...) montrent une gestion combinée du Régime obligatoire et

du Régime complémentaire moins coûteuse que les gestions distinctes » (mentionné dans ledit rapport). Les remises de gestion – sommes versées par la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) pour couvrir le coût de la gestion du Régime obligatoire – baissent régulièrement depuis 2005 : preuves d'importants gains de productivité via la rationalisation du réseau et les évolutions technologiques réalisées par les mutuelles de la Fonction publique, évolutions financées en grande partie par les mutuelles sur leurs fonds propres.

► Et si la gestion des fonctionnaires était reprise par les CPAM ? L'importante hausse d'activité engendrée entraînerait l'intégration du personnel des mutuelles dédié au RO ainsi que la nécessité d'adapter les moyens et outils de gestion : où seraient les économies si les coûts ainsi générés dépassent le montant des remises de gestion actuellement attribuées aux mutuelles de fonctionnaires ?

Les enquêtes en attestent (TNS Sofres de 2011), 89 % des adhérents mutualistes plébiscitent la gestion de leur régime obligatoire par leur mutuelle et 86 % se déclarent attachés à leur régime particulier d'assurance maladie et à sa gestion par leur mutuelle.





Le Triathlon, c'est une philosophie de vie, un sport olympique, synonyme d'équilibre et de bien être, une réponse moderne pour motiver les femmes et les enfants, les petits et les grands à mieux bouger, à mieux manger.

Lors de 8 étapes en France, FitDays vous propose des épreuves adultes adaptées à tous les niveaux :

- ▶ **Triathlon XS (375 m natation, 10 km vélo, 2,5 km course)** à Metz le 7 juillet et à Corps le 14 juillet.
- ▶ **Triathlon S (750 m natation, 19,6 km vélo, 5 km course)** à Castellane le 11 juillet et à Sisteron le 12 juillet.
- ▶ **Triathlon M (1,5 km natation, 40 km vélo, 10 km course)** à Lans en Vercors le 27 juin, à Saint-Étienne le 4 juillet, à Golf Juan/Grasse le 10 juillet, et à Laffrey Grenoble le 13 juillet.

Étapes à réaliser individuellement ou en relais.

Toutes seront télévisées et les débutants auront la chance de courir au côté des meilleurs triathlètes du monde.

LANCEZ-VOUS DANS LA COURSE!

TARIF SPÉCIAL ADHÉRENTS MGEN

Bénéficiez d'une réduction exceptionnelle pour ces 8 étapes de 7 € à l'inscription sur fitdays.fr en indiquant le code MGEN2015.

Les enfants aussi participent

Le FitDays MGEN s'est aussi réservé aux enfants qui découvrent gratuitement la discipline et l'enchaînement : natation, vélo et course à pied avec le matériel adapté (VTT, casques, combi néoprène...).

Des **épreuves spéciales Kids** pour faire comme les grands : 20 m de natation, 1 km de VTT et 250 m de course à pied.

Un village pour apprendre à mieux bouger et mieux manger tout en s'amusant sur les 8 ateliers éducatifs.

3 dates dans la Loire en 2015. A découvrir en famille.



INSCRIPTIONS GRATUITES!

Cadeaux, VTT, casques et combi prêtés.



Dans la Loire

ÉTAPES ADULTES ET ENFANTS

ENFANTS (gratuit)

- ▶ **Andrezieux-Bouthéon, Château de Bouthéon**
Samedi 9 mai de 14h à 19h - Dimanche 10 mai de 10h à 17h.
- ▶ **Roanne, Place des Promenades**
Dimanche 7 juin de 13h à 19h
- ▶ **Saint-Etienne, Place Jean-Jaurès**
Samedi 4 juillet de 15h à 20 h et dimanche 5 juillet de 10h30 à 16h30.

ADULTES

- ▶ **Saint-Étienne, Place Jean-Jaurès**
Dimanche 5 juillet de 15h à 19h30
Triathlon M (1,5 km natation, 40 km vélo, 10 km course).

Tirage au sort des enfants sélectionnés en finale régionale 1h30 avant la fermeture du village.

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS 2 HEURES
AVANT LA FERMETURE DU VILLAGE**

MGEN, une mutuelle qui s'engage dans la qualité de service

Le groupe MGEN a obtenu la certification Afnor en octobre 2014 pour sa qualité de service. Son référentiel inclut 10 engagements concrets et vérifiables permettant de garantir à chacun un niveau de qualité élevé, à chaque étape de la relation.



BIEN ACCUEILLIR

- 1 Vous bénéficiez d'une prise de contact facilitée :
 - en agence, vous êtes accueilli par un conseiller disponible,
 - vous disposez d'un numéro unique pour joindre un conseiller spécialisé.

BIEN COMMUNIQUER

- 2 Nous communiquons les modifications, les évolutions et les nouveautés liées à votre contrat sur notre site internet et dans nos publications.
- 3 Vous pouvez consulter vos remboursements et contrats, gérer vos données personnelles et adresser vos demandes sur votre espace personnel internet.

BIEN RÉPONDRE

- 4 Nous vous adressons les documents justificatifs de l'adhésion à votre complémentaire santé sous 10 jours.
- 5 Nous procédons à vos remboursements santé en 48h si vous utilisez votre carte Vitale.
- 6 Nous apportons une réponse immédiate à toute demande de souscription d'assurance de prêt, réalisée lors d'un rendez-vous dans un de nos points d'accueil.

BIEN ACCOMPAGNER

- 7 Nous réalisons une étude personnalisée de vos prises en charge en 9 jours pour les soins dentaires et l'hospitalisation, et en temps réel dans le réseau optique agréé.
- 8 Nous mettons à votre disposition un réseau de professionnels de santé conventionnés ou agréés pour une meilleure maîtrise de vos dépenses.

BIEN SUIVRE

- 9 Nous répondons sous 12 jours à vos demandes de clarification et/ou réclamations.
- 10 Nous évaluons annuellement votre satisfaction.

UNE MUTUELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

LE CŒUR DE MÉTIER D'UNE MUTUELLE, C'EST LA SANTÉ !

UNE MUTUELLE VOUS PROTÈGE, VOUS ET VOTRE FAMILLE

Une mutuelle prend en charge vos dépenses de santé

55% des soins courants* sont remboursés par la Sécurité sociale

45% des soins courants* ne sont pas remboursés par la Sécurité sociale mais peuvent être pris en charge par une mutuelle**

SANS MUTUELLE CA PEUT CÔUTER TRÈS CHER

Une mutuelle vous informe en amont de la maladie

3000 ACTIONS de prévention et de promotion de la santé

Une mutuelle met à votre disposition des services de qualité

LA MISSION D'UNE MUTUELLE EST SIMPLE : GARANTIR À TOUS L'ACCÈS À DES SOINS DE QUALITÉ

UN OBJECTIF : DIMINUER VOS RESTES À CHARGE

Limiter les dépassements d'honoraires

Généraliser le tiers payant

Maintenir une action sociale

SOLIDARITÉ, DÉMOCRATIE ET TRANSPARENCE

ENTRE UNE MUTUELLE ET UNE ASSURANCE, IL Y A DES DIFFÉRENCES

Les mutuelles n'ont pas d'actionnaires !

Nous n'avons pas attendu que ce soit à la mode pour être transparents

Les mutuelles agissent pour plus de solidarité

Se mobiliser pour la collecte de sang dans les établissements scolaires

Acte citoyen par excellence, le don du sang semble être une évidence pour tout le monde mais la re-mobilisation permanente de tous est nécessaire pour maintenir une collecte suffisante.

C'est le travail d'une équipe de militants Adosen prévention santé MGEN qui s'investit auprès des établissements pour mettre à disposition les ressources nécessaires à la réussite de cette action.

En 2014, dans les établissements scolaires de la LOIRE, sur 31 collectes organisées, 2029 personnes se sont présentées ; 1644 ont pu donner leur sang dont 943 nouveaux donneurs.

Par comparaison en 2011, 1999 personnes, dont 1006 nouveaux donneurs, avaient donné leur sang dans les 36 collectes organisées.

Les chefs d'établissements et les infirmières sont les élé-



ments indispensables à l'organisation du don du sang mais la réussite est totale lorsque c'est l'ensemble des adultes qui est partie prenante de cette action.

Ce don repose sur l'expertise de l'Etablissement Français du Sang. L'EFS doit mobiliser des professionnels de santé et il ne peut le faire que si la collecte permettra de garantir un minimum de pochettes de sang.

Enfin la MGEN Loire contribue à la mobilisation des élèves dans les établissements grâce

à la convention signée avec le Lycée Albert Camus qui mobilise sa section SP3S pour intervenir dans les classes auprès des élèves.

A l'heure où l'école s'interroge parfois sur son action sur la société, promouvoir le don du sang permet aux jeunes adultes scolarisés de s'inscrire dans une société solidaire.

À chacun d'agir dans son établissement pour une véritable solidarité en action !

Contacts

► Adosen prévention santé MGEN

• sd042-prevention@mgen.fr

► L'EFS vous accueille à

• La Maison du Don
6, rue Jacques Constant Milleret
Saint-Etienne
• Tél.: 04 77 82 42 43



Pleine confiance au collège Jean Dasté

Les équipes pédagogiques partent du constat suivant : chez leurs élèves les difficultés de concentration sont en augmentation ces dernières années, on note chez certains une hyper agitation, une incapacité à rester convenablement assis plus de quinze minutes, un besoin insatiable de « bricoler » avec le matériel scolaire...

Chez d'autres adolescents, l'ensemble des personnels de la communauté éducative note une grande angoisse, un stress qui se reflètent notamment par le nombre croissant de visites à l'infirmier.

Pour pallier ces difficultés, le collège a développé un projet original à l'initiative de deux professeurs, Andrée Taurinya et Pascale Decot, soutenus par M. Vernay, principal du collège.

La Mgen a décidé de soutenir cette action collective en signant une convention avec le collège.

Un véritable projet novateur a été construit pour introduire une activité permettant la méditation en pleine conscience dans l'établissement en direction de tous les personnels, des élèves, impliquant aussi les parents qui le souhaitent.

Le lundi 9 mars a eu lieu la présentation de la pleine conscience par les deux intervenants psychotérapeutes, Marie-Pierre Campant et Pascale Robelin, qui proposeront des ateliers pour former une douzaine de professeurs volontaires engagés sur un cycle de 8 séances. Il s'agit d'apprendre à se focaliser sur l'instant présent, sur ses sensations internes par une série d'exercices pour réduire, en particulier, le stress.

Pour aller plus loin : En France, ce type de pratique a été diffusé en particulier par les nombreux ouvrages de Christophe André qui exerce de



l'hôpital Sainte-Anne à Paris, au sein d'une Unité de Psychothérapie Comportementale et Cognitive, spécialisée dans le traitement et la prévention des troubles émotionnels, anxieux et dépressifs.

► Lien internet

• http://christopheandre.com/meditation_CerveauPsycho_2010.pdf

J'ai beau être son
"superpapa",
je ne suis pas
immortel.



Assurance
décès

Capital
à partir de
7500 €

MGEN, la référence solidaire pour tous

Ouvert à tous, le Groupe MGEN protège aujourd'hui 3,5 millions de personnes. Mutuelle santé, prévoyance, autonomie, retraite, elle s'attache à **proposer à ses adhérents une gamme complète d'offres et de services innovants, au tarif le plus juste**, afin de faciliter l'accès de tous à une protection solidaire et efficace.

Pour permettre à chacun de toujours mieux protéger ses proches en cas de décès, le Groupe MGEN a choisi de **proposer l'Offre Rassicap Solutions en partenariat avec la MAIF**.

Plus de 120 000 personnes font déjà confiance à ce contrat d'assurance décès pour protéger leurs proches.

L'histoire de Laurence et Farid

Laurence et Farid, 40 ans et mariés, 2 enfants de 6 et 9 ans.

Farid, professeur des écoles et adhérent à l'Offre Globale, gagne environ 22 000 € par an. Laurence, assistante de direction à mi-temps, touche environ 15 000 € par an. Ensemble, ils épargnent 200 € par mois et remboursent un crédit immobilier de 600 € par mois. En cas de décès de Farid, Laurence ne pourra cependant pas financer l'intégralité des charges du foyer et sécuriser ainsi son avenir.

Le capital et la rente versés par les régimes obligatoires de prévoyance de son mari ne permettent pas de faire face aux dépenses à long terme.

Pour rééquilibrer le budget et maintenir le niveau de vie de la famille, Farid a donc souscrit un contrat Rassicap Solutions, avec un capital de 135 000 €. Cela lui coûtera 27 € par mois. Ainsi, le capital constitué permettra à Laurence de faire face sereinement aux conséquences de la disparition éventuelle de Farid.

Assurer l'avenir de votre famille en cas de décès

Coupon à retourner à

**MGEN - M^{me} Faure - 67 rue Jean Parot - CS 23151
42031 SAINT-ETIENNE Cedex 2**

ou contact e-mail: sd042@mgen.fr

M^{me} ou M. :
souhaite un rendez-vous, sans engagement, pour connaître cette offre.

Téléphone pour contact:

MGEN, à votre porte!

Des conseillers seront présents
de 10 à 16 h

**au Centre Universitaire
Roannais,
12 avenue de Paris,
42300 Roanne**

en Salle des professeurs,
au fond du hall à droite.

**Mercredi 27 mai 2015
Mardi 9 juin 2015
Mercredi 24 juin 2015**

L'accueil se fera uniquement
sur rendez-vous.

Contactez sd042@mgen.fr

Nouveaux lieux de rencontres MGEN dans la Loire sur rendez-vous:

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Maison des Permanences
12 rue de la Préfecture
42605 MONTBRISON

NOUVEAU



**Jeudi 04 juin 2015
Jeudi 02 juillet 2015**

CENTRE SOCIO-CULTUREL LAVIEU
Place Baudelaire
42400 ST CHAMOND

NOUVEAU



**Lundi 18 mai 2015
Lundi 22 juin 2015**